



N° de Téléphone d'urgence **06 . 32 . 89. 69 .07** en dehors des heures d'ouverture de la Mairie :
Lundi 8h à 12h, Mardi 9h à 13h, Mercredi 9h à 12h, Jeudi 15h à 18h, Vendredi 8h à 12h.

1 Dimanche 19 Avril : 9h30 NETTOYAGE des BERGES de l'ARDECHE et des ABORDS des VOIRIES.

Chaque année après inscriptions préalables (jusqu'au 16 avril) en Mairie, bénévoles, familles, amoureux de la nature, citoyens d'ici et d'ailleurs sont conviés pendant 2 heures au nettoyage des berges. Le **DEPART** est à **9h30** du **STADE Paul NEVISSAS** pour un retour à 11h30 avec un moment de convivialité offert par la Municipalité. L'écologie, il y a ceux qui en parlent et ceux, qui agissent...

2 St DIDIER-sous-Aubenas classé en 2026 3^{ème} village d'Ardèche de moins de 1 000 habitants où IL FAIT BON VIVRE !!!

Publié dans le Dauphiné numérique du dimanche 1.2.2026 que vous pouvez retrouver sur internet avec ce lien <https://www.ledauphine.com/societe/2026/02/01/villes-et-villages-ou-il-fait-bon-vivre-en-ardeche-decouvrez-le-classement-2026>

Top 10 ! des villages Ardéchois classés selon **197 critères** (qualité de vie, sécurité, santé, transport, commerces et services, éducation, protection de l'environnement, finances et impôts locaux, solidarité, sport et loisirs, attractivités, etc...)

Il aura fallu 3 mandatures (18 ans) avec de nombreux élus qui se sont investis pour atteindre ce niveau-là.

3 ELECTIONS MUNICIPALES 15 mars 2026 :

3.a Résultats :

352 voix (69%) pour la liste du Maire à 164 voix (31%) pour « Un nouvel élan »
736 inscrits, 543 Votants (participation 74%), 10 nuls, 17 blancs ou vides, 516 exprimés

3.b Election contestée !

Le résultat des élections, dont la sincérité est établie par l'écart de voix (+ 36,44%), est contesté par Mme Marie JEAN-PIERRE, qui a conduit la liste perdante « un nouvel élan » devant le Tribunal Administratif de Lyon qui rendra son jugement dans les prochains mois.

Les 13 élus de la liste du Maire Richard MASSEBEUF « St Didier 2026-2032 » ont présenté leur défense établissant le caractère manifestement infondé des reproches formulés.

Faisons confiance à la justice de notre pays !

4 Conseil Municipal (CM) du 20 mars 2026 :

4.a Election du Maire : Richard MASSEBEUF

4.b Election de 3 Adjoints : Caroline PARGOIRE, Fabrice CHAREYRE, M.Hélène DUBOIS

4.c 2 Conseillers M. délégués au lieu d'un 4^{ème} Adj. : Ghislaine MERAL, Alexandre GEA

1 Caroline PARGOIRE déléguée à l'administration générale, aux fêtes et cérémonies, aux associations, à la salle polyvalente, à l'économie, aux finances et aux affaires sociales.

2 Fabrice CHAREYRE délégué à l'urbanisme, à la voirie, aux réseaux, à l'habitat et à l'agriculture.

3 Marie-Hélène DUBOIS déléguée à l'environnement, à la sécurité, aux transports, au tourisme et à la culture.

4 Ghislaine MERAL déléguée au personnel

5 Alexandre GEA délégué à l'éducation, au cimetière, à la communication, aux sports et loisirs.

4.d indemnités de fonction du MAIRE :

- Population (habitants)	- Taux (en % de l'indice)	Montant pour info au 20.3.2026
- Moins de 500	- 28,1	- 1 155,06 €
- De 500 à 999	- 44,3	- 1 820,96 €
- De 1 000 à 3 499	- 55,7	- 2 289,56 €
- De 3 500 à 9 999	- 58,3	- 2 396,43 €
- De 10 000 à 19 999	- 67,6	- 2 778,71 €
- De 20 000 à 49 999	- 90	- 3 699,47 €

4.e indemnités de fonction des ADJOINTS au Maire :

- Population (habitants)	- Taux (en % de l'indice)	Montant pour info au 20.3.2026
- Moins de 500	- 10,89	- 447,64 €
- De 500 à 999	- 11,77	- 483,81 €
- De 1 000 à 3 499	- 21,38	- 878,83 €
- De 3 500 à 9 999	- 23,32	- 958,57 €
- De 10 000 à 19 999	- 28,6	- 1 175,61 €
- De 20 000 à 49 999	- 33	- 1 356,47 €

N'ayant pas opté pour un 4^{ème} Adjoint, l'indemnité de ce dernier sera répartie entre les Conseillers municipaux délégués

4.f 18 Commissions communales : se rapporter à la page 3 ci-contre

5 Conseil Municipal (CM) du 2 mars 2026 :

5.a Participation au Fonds Unique pour le Logement (FUL) pour l'année 2026 :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune participe au FUL depuis l'année 2008. Le CCAS étant dissous au 31.12.2025, c'est le CM qui prend le relais à compter du 1^{er} janvier 2026. Le FUL permet notamment à des locataires peu fortunés de ne pas avoir à avancer de caution. Les membres du CM prennent connaissance du courrier conjoint du Président du Conseil Département de l'Ardèche et du Président de l'Union Départementale des Centre Communaux d'Action Social (UDCCAS) concernant les aides apportées par le Fonds Unique Logement aux personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

Les communes ou CCAS sont sollicités quant à une participation volontaire au Fonds au titre de l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré, le CM, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de contribuer au FUL pour l'année 2026 sur la base de 0.45 € par habitant, soit 944 habitants x 0.45 € = 424.80 €.

5.b Pas d'augmentation en 2026 des TARIFS appliqués par la Commune :

Le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de n'augmenter aucun tarif en 2026 et consécutivement à la dissolution de l'Association St DIDIER EN FETE et la rétrocession de sa vaisselle à la commune, de fixer les mêmes tarifs de location de ladite vaisselle :

- Jusqu'à 99 personnes	60 €
- Pour 100 personnes et plus	80 €
- Caution pour la vaisselle	100 €

4.f 18 Commissions communales :

18 Commissions	Président	Vice-Président			
1 URBANISME, VOIRIE, RÉSEAUX, HABITAT	R. MASSEBEUF	F CHAREYRE	A. GEA	E. CHAMBON	M. OLIVE
2 PERSONNEL	R. MASSEBEUF	G. MERAL	C. PARGOIRE	F. CHAREYRE	S. LABROT
3 FÊTES & CÉRÉMONIES	R. MASSEBEUF	C. PARGOIRE	A. GEA	J.M. FICHEFET	S. LABROT
4 ÉDUCATION	R. MASSEBEUF	A. GEA	G. MERAL	M. OLIVE	J. BOUSCHON
5 ASSOCIATIONS	R. MASSEBEUF	C. PARGOIRE	G. MERAL	M.H. DUBOIS	S. CELLIER
6 SALLE POLYVALENTE	R. MASSEBEUF	C. PARGOIRE	G. MERAL	M.H. DUBOIS	S. CELLIER
7 ENVIRONNEMENT	R. MASSEBEUF	M.H DUBOIS	F. CHAREYRE	O. CAYRIER	S. CELLIER
8 AGRICULTURE	R. MASSEBEUF	F. CHAREYRE	M.H DUBOIS	C. PARGOIRE	M. OLIVE
9 CIMETIERE	R. MASSEBEUF	A. GEA	J. BOUSCHON	S. LABROT	J.M. FICHEFET
10 SÉCURITÉ	R. MASSEBEUF	M.H. DUBOIS	A. GEA	G. MERAL	J.M. FICHEFET
11 TRANSPORTS	R. MASSEBEUF	M.H DUBOIS	G. MERAL	O. CAYRIER	S. LABROT
12 COMMUNICATION	R. MASSEBEUF	A. GEA	O. CAYRIER	C. PARGOIRE	S. CELLIER
13 ECONOMIE	R. MASSEBEUF	C. PARGOIRE	A. GEA	G. MERAL	J. BOUSCHON
14 TOURISME	R. MASSEBEUF	M.H DUBOIS	O. CAYRIER	G. MERAL	S. CELLIER
15 CULTURE	R. MASSEBEUF	M.H. DUBOIS	C. PARGOIRE	S. CELLIER	M. OLIVE
16 FINANCES	R. MASSEBEUF	C. PARGOIRE	F. CHAREYRE	M.H. DUBOIS	J. BOUSCHON
17 AFFAIRES SOCIALES	R. MASSEBEUF	C.PARGOIRE	G. MERAL	S. LABROT	S. CELLIER
18 SPORTS ET LOISIRS	R. MASSEBEUF	A. GEA	F. CHAREYRE	G. MERAL	J. BOUSCHON

5.c Subventions 2026 allouées aux Associations = 9 890 € (art.65748) + 762 € (art.657381)

Sur proposition de la Commission Communale Associations du 11 février 2026.

Après avoir vérifié le caractère complet de l'ensemble des dossiers de demande de subvention déposés par les associations, ladite Commission rappelle que l'évolution du montant des subventions allouées tenait compte jusqu'en 2019 (+ 10%/an) de leur implication lors de la fête du 14 juillet, la fête des enfants, les feux de la Saint-Jean.

Pour celles qui en ont fait la demande, malgré l'impact financier du Covid19 en 2020, de la crise énergétique actuelle et la baisse des aides de l'Etat, la Commission Communale Associations, propose néanmoins une **augmentation moyenne de 3%**.

Le Maire conseille également aux élus qui sont membres des associations de ne pas prendre part ni au débat ni au vote des subventions de leurs associations.

Après en avoir délibéré, le CM, à l'unanimité vote les subventions ci-dessous :

1	UFAC (Ancien Combattant)	de St Didier	350 €
2	Au Fil des pages (Bibliothèque)	de St Didier	950 €
3	FCSD (Football Club de St Didier)	de St Didier	2 700 €
4	St Didier Patchwork	de St Didier	420 €
5	Cool Danse	de St Didier	320 €
6	Les R'créés de l'Amitiés,	de St Didier	220 €
7	APRRES	de St Didier	260 €
8	ACCA (Chasse)	de St Didier	210 €
9	AMICALE LAIQUE	de St Didier	3 200 €
10	France ALZHEIMER	de St Didier	220 €
11	Médaillés Militaires	de St Didier (jamais de demande)	0 €
12	Amicales des Montagnards	de St Didier	200 €
13	les Riverains de St Didier	de St Didier (jamais de demande)	0 €
14	Amitiés et Loisirs (Classe 62)	de St Didier (jamais de demande)	0 €
15	Country Passion	de St Didier (pas de demande)	0 €
16	Club de Gym	de St Didier	400 €

➤ Après en avoir délibéré, le CM, vote à la majorité (7 voix pour, S. AUBOSSU ne participe pas au débat ni au vote) les subventions ci-dessous :

17 Club des Aînés de la Plaine de St Didier (au bon vouloir du CM) 440 €

➤ Après en avoir délibéré, le CM, vote à la majorité (7 voix pour, F. CHAREYRE ne participe pas ni au débat ni au vote) la subvention annuelle pour l'arrosage du stade à :

18 Association Syndicale Autorisée du Domaine de Ville de St Didier 762 €

➤ Après en avoir délibéré, le CM, à l'unanimité, décide de ne pas allouer de subvention à :

19 l'Association de la radio Fréquence 7 d'Aubenas 0 €

5.b Subventions aux associations à vocation humanitaire, caritative et sociale :

Sur proposition de la commission communale Associations du 11.2.2026, le CM, après en avoir délibéré, vote et reconduit, à l'unanimité, les subventions suivantes (ex Centre Communal d'Action Sociale dissout au 31.12.2025) à inscrire au budget principal 2026 M57 :

ASSOCIATION	SIEGE SOCIAL	MONTANT
Ligue contre le cancer	Privas	100,00 €
Moëlle Partage et Vie	St Etienne de Fontbellon	100,00 €
AFLM07 Virade de l'Espoir	Vals les Bains	100,00 €
Resto du Cœur	Aubenas	100,00 €
APATPH	Lavilledieu	100,00 €
ADMR	St Etienne de Fontbellon	120,00 €
Croix Rouge	Aubenas	150,00 €
Donneurs de sang	Aubenas	100,00 €
ADAPEI	Aubenas	100,00 €
Secours Populaire Français	Aubenas	100,00 €
FNATH (Association des Accidentés de la Vie)	Aubenas	100,00 €
TELETHON	Paris	100,00 €
AGIR CONTRE LE DIABÈTE	Aubenas	100,00 €
TOTAL		1 370.00 €

6 FRELON ASIATIQUE : Déclarer les nids sur internet frelonsasiatiques.fr en y joignant une photo.

7 COLLECTE des ENCOMBRANTS : Lundis 27 avril, 8 juin et 6 juillet : 3 encombrants par adresse avec un volume maximum de 3m³. S'inscrire une semaine avant auprès de la CCBA tél. 0800.07.60.15.

8 SITE INTERNET de la MAIRIE : saint-didier-sous-aubenas.fr
Retrouver de nombreuses informations en surfant sur le site communal